

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2013
Compte-rendu de séance et extraits des délibérations prises

La séance a débuté à 19 heures 05 sous la présidence de Monsieur le Maire. Il a indiqué que le quorum était atteint et que l'assemblée pouvait délibérer. Monsieur FOGGIATO a été désigné secrétaire de séance.

1- COMPTE RENDU DE SEANCE DU 27/03/2013. Approbation.

Le compte rendu a été approuvé.

2 - Information au Conseil Municipal des décisions prises par le Maire en application de l'article L 2122-22 du C.G.C.T (Délibération du 15/04/2008).

Signature de marchés

Signature du marché LOT 3 « Menuiserie » de la salle d'activité du CLSH : montant 10 513,69 € HT
Entreprise retenue : SARL MFPP à Villeneuve de Rivière.

Signature de renouvellement de nouvelles conventions de mise à disposition de la salle des sports et du dojo

JUDO / JUJITSU : Association TATAMIS DE LA NESTE

YOGA : Association MUKTILAND

DANSE / STRETCHING : Association ESQUISSE

GYM VOLONTAIRE : Association CLUB JOIE ET SANTE

TAÏ CHI CHUAN : Association L'EAU ET LE ROCHER

FOOTBALL : Association FOOTBALL CLUB DES NESTES

3 – Contribution au Fonds de Solidarité Logement (F.S.L.)

Monsieur le Maire a rappelé aux membres du conseil municipal présents à la séance, la délibération du 29 mars 2012 concernant la participation de la commune au Fonds de Solidarité Logement (F.S.L.) permettant de venir en aide aux personnes en difficulté pour accéder ou se maintenir dans un logement indépendant et décent. La participation évaluée à 0.50 €/habitant pour l'année 2013 est fixée à 578 €.

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal a décidé de prélever à l'article 6554 du budget primitif 2013 la somme de 578 €.

4 – BUDGETS PRIMITIFS 2013

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité a décidé de voter le budget primitif 2013 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
COMMUNE	1 630 585.05	981 105.07
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE	7 554.47	---
CENTRE DE LOISIRS	185 562.79	918.50
SERVICE DES EAUX	207 899.85	207 066.56

5 – Vote des taux d'imposition 2013

Monsieur le Maire a donné lecture de la lettre adressée par la Trésorerie Générale de Tarbes qui nous fait savoir qu'il est nécessaire de fixer, par délibération du conseil municipal, les taux des quatre taxes suivantes : taxe d'habitation, taxe foncière (bâti), taxe foncière (non bâti) et cotisation foncière des entreprises.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a voté les taux suivants pour l'année 2013 qui sont identiques aux taux votés pour l'année 2012:

* taxe d'habitation :	15.42 %
* taxe foncière (bâti) :	8.12 %
* taxe foncière (non bâti) :	51.81 %
* CFE, cotisation foncière des entreprises :	22.20 %